

Ampleur des violences sexuelles en République Démocratique du Congo : analyse à partir des données rapportées par les acteurs de terrain

Antoine Banza-Nsungu, Ngoy Kishimba et Richard Dackam-Ngatchou¹

Résumé

S'appuyant sur 15.457 cas de violences sexuelles rapportés en 2010 sur l'ensemble du territoire congolais (RDC) par les acteurs de terrain, l'étude met en évidence les dimensions structurelle (contexte de paix) et conjoncturelle (contexte de conflits armés) des violences sexuelles, à travers les inégalités sociales et les disparités spatiales du phénomène en fonction des caractéristiques sociodémographiques des survivant(e)s, du profil des présumés auteurs et des services offerts aux survivant(e)s par les acteurs. L'analyse des cas rapportés au 1^{er} semestre 2011 dans la partie Est du pays (affectée par les conflits armés) conforte le comportement différentiel du phénomène, selon qu'il se manifeste dans la province du Sud-Kivu (conditions sécuritaires volatiles, 1.339 cas de violences sexuelles rapportés) ou le district de l'Ituri (Province orientale, accalmie relative, 1.179 cas rapportés). On en déduit la nécessité de prendre en compte les dimensions structurelle et conjoncturelle des violences sexuelles dans la recherche de leurs déterminants.

Introduction

Depuis l'enclenchement des conflits politico-armés à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) en 1996, la problématique des violences sexuelles dans ce pays d'Afrique subsaharienne ne cesse de susciter l'intérêt des chercheurs, politiques, acteurs humanitaires et de développement. Dans ce contexte de guerres récurrents et de violations flagrantes des droits humains, l'ampleur des violences sexuelles ne peut être que préoccupante, attirant ainsi l'attention de la communauté tant nationale qu'internationale sur les conséquences néfastes du phénomène (aux plans sanitaire, psychosocial, économique et culturel) d'une part et les moyens d'y remédier d'autre part.

Les tapages médiatiques orchestrés à l'intérieur comme à l'extérieur de la RDC autour des cas de violences sexuelles perpétrés à l'Est du pays détournent l'attention de plusieurs acteurs humanitaires et de développement au sujet de la situation tout aussi déplorable entraînée par ce phénomène dans la partie non touchée par les conflits armés. Pourtant, la problématique des violences sexuelles en RDC est aussi ancienne qu'est le processus d'évolution des sociétés traditionnelles, même si le contexte de guerres en a amplifié l'ampleur.

La présente communication s'appuie sur les cas de violences sexuelles rapportés par les acteurs de terrain (structures d'assistance multisectorielle aux survivant(e)s/victimes) pour mettre en évidence les dimensions conjoncturelle (contexte de conflits armés) et structurelle (contexte de paix) du phénomène, appréhendées dans cette étude à partir des inégalités sociales et des disparités spatiales qui caractérisent le phénomène, ses victimes, ses auteurs et les interventions des acteurs pour y remédier.

¹ Bureau de représentation du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en République Démocratique du Congo (RDC), Kinshasa.

1. Objectifs de l'étude

- *Objectif principal*

L'objectif principal de l'étude est de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les violences sexuelles en RDC, afin d'aider les autorités de ce pays à adopter des mesures appropriées en matière de lutte contre ce phénomène.

- *Objectifs spécifiques*

De manière spécifique, l'étude vise à :

- Mesurer l'ampleur des violences sexuelles en RDC et mettre en évidence les disparités socio-spatiales du phénomène en fonction des caractéristiques sociodémographiques des survivant(e)s et du profil des présumés auteurs
- Apprécier les efforts des acteurs de terrain en termes de services offerts aux survivant(e)s à ce phénomène et d'actions préventives menées pour l'éradiquer
- Proposer, chaque fois que se peut, des pistes de recherche pour la réalisation des études sur les facteurs explicatifs des violences sexuelles en RDC

2. Les violences sexuelles en RDC

Située au cœur de l'Afrique où elle est entourée par 9 pays limitrophes, la RDC s'étend sur une superficie de 2.345.000 km² occupée par une population estimée à plus de 60 millions d'habitants. Le pays bénéficie des conditions climatiques très favorables aux activités agropastorales, à l'exploitation forestière et des richesses minières qui en font l'un des pays potentiellement les plus riches du monde et donc les plus convoités. Sur le plan politico-administratif, la RDC est subdivisée en 11 provinces dont la capitale Kinshasa.

Depuis plus d'une décennie, la RDC est en proie à des guerres cycliques et de nombreuses agressions, avec comme toile de fond l'atomisation du pays qui a failli le conduire à son implosion. Soutenues par ses voisins et plusieurs sociétés multinationales, ces guerres sont caractérisées par des massacres à grande échelle avec plus de cinq millions de morts, plusieurs milliers de femmes et filles victimes de violences sexuelles et plus d'un million de personnes déplacées internes. Dans ce contexte d'insécurité, les femmes et les filles sont livrées à la prostitution, soumises à l'esclavage sexuel, aux mariages et grossesses forcés.

Le recrutement forcé des enfants et des militaires par les bandes armées a servi à répandre les violences sexuelles sur l'ensemble du territoire national, à travers le brassage des différentes forces combattantes concernées par le processus de reconstitution de l'armée nationale mais qui se sont attribué des objectifs différents : les unes pour favoriser l'éclatement du pays et les pillages de ses richesses, les autres pour défendre la souveraineté et l'intégrité du territoire.

2.1 Etat des lieux sur les violences basées sur le genre

L'analyse de la situation relative aux violences basées sur le genre donne une idée plus globale sur les violences sexuelles qui en font partie. L'état des lieux dressé par le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (MINI.GEFAE) sur les violences basées sur le genre en RDC (RDC, 2009b : 17) révèle une situation sociale inquiétante, caractérisée par la persistance de plusieurs types de violences, à savoir :

- *Les violences liées aux conflits armés* : elles comprennent les viols, l'esclavage sexuel, les maternités précoces, les maternités non désirées, la destruction des organes génitaux, la contamination massive au VIH/SIDA, les déplacements massifs, l'errance, la dislocation familiale et la marginalisation, les traumatismes psychosociaux, l'aggravation de la pauvreté féminine, les tueries sauvages... ;
- *Les violences sexuelles commises dans les zones hors conflits* : elles englobent les viols (y compris les viols de mineurs et d'enfants dans les zones minières et en milieu scolaire), l'inceste, le harcèlement sexuel, la prostitution forcée, la prostitution juvénile, les mutilations sexuelles... ;
- *Les violences socioéconomiques et culturelles* : qui sont liées à la persistance des pratiques sociales rétrogrades et sexistes et à la dégradation des conditions de vie (maltraitance des veuves, spoliation des orphelins, mariages précoces, mariages incestueux, mutilations sexuelles et physiques, croyances à la sorcellerie, infantilisation de la femme, prostitution juvénile ou forcée...) ;
- *Les violences domestiques* : qui sont liées à la maltraitance et à la sous-valorisation des contributions féminines dans le ménage et la famille (bastonnade et humiliation, corvées ménagères, dépendance et soumission, discrimination sexiste...).

Aux violences citées ci-dessus s'ajoutent des inégalités institutionnalisées liées aux dispositions discriminatoires de certains textes légaux en cours d'adoption dont le Code civil et le Code de la famille.

Ce qui précède permet de constater que les actes de violences sexuelles et basées sur le genre sont commis sur l'ensemble du territoire national. Leur ampleur reste cependant plus préoccupante à l'Est du pays, où les hommes en uniforme (groupes armés, éléments incontrôlés de l'armée régulière, rebelles étrangers, anciens belligérants mal réintégrés...) créent l'insécurité et violent les femmes et les filles en particulier.

2.2 Actions menées pour lutter contre le phénomène

Depuis l'enclenchement de la guerre à l'Est (1996), plusieurs acteurs humanitaires et de développement se sont engagés dans la lutte contre les violences sexuelles. Il importe de signaler toutefois que les actions menées au départ n'ont pas donné des résultats satisfaisants,

à cause de la dispersion des interventions, du manque de soutien pour certains et de l'absence d'une structure de coordination des activités. C'est ainsi que les intervenants ont exprimé la volonté de conjuguer leurs efforts en vue d'apporter une réponse concertée aux violences sexuelles. Cette volonté a été concrétisée par la mise en place, en 2003, de l'Initiative Conjointe de lutte contre les violences sexuelles, sous la coordination du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

2.2.1 Initiative Conjointe de lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes, aux jeunes et aux enfants

L'Initiative Conjointe de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes, aux jeunes et aux enfants était un programme inter-agences (gouvernement, ONG, système des Nations Unies) multisectoriel qui a pris en compte un mécanisme approprié de référence des cas de violences sexuelles identifiés sur le terrain et de production des rapports y afférents, sur la base d'un partenariat efficace des acteurs impliqués dans la lutte contre le phénomène.

Ce programme avait un système de coordination des activités réalisées dans quatre volets d'intervention spécifiques des acteurs, à savoir :

- Volet médico-sanitaire
- Volet judiciaire
- Volet sécuritaire
- Volet psychosocial et économique

La collecte des données, la sensibilisation et le plaidoyer constituent les volets transversaux intégrés dans les volets spécifiques. La référence et la contre-référence des survivant(e)s entre les structures offrant des services dans ces différents volets d'intervention a pour but d'assurer une prise en charge holistique des concernées.

L'évaluation des activités de l'Initiative Conjointe (2008 – 2009) a permis aux acteurs de dégager quelques faiblesses du programme, dont les principales sont :

- Faible leadership gouvernemental dans la coordination des actions de lutte contre les violences sexuelles au profit de la société civile ;
- Peu d'attention accordée à la prévention et la protection au profit de la réponse ;
- peu d'attention à la lutte contre l'impunité des auteurs des violences sexuelles et à leur rééducation ;
- Dysfonctionnement du système de référence et contre-référence ;

- Focalisation des actions sur les violences sexuelles au détriment des violences basées sur le genre.

2.2.2 *Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre*

Le Gouvernement Congolais, à travers le Ministère ayant le genre dans ses attributions (MINI.GEFAE), s'est appuyé sur les lacunes accusées par l'Initiative Conjointe de lutte contre les violences sexuelles pour adopter, en novembre 2009, la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG), en remplacement du programme antérieur. Cette stratégie répond au souci de la RDC de se doter d'un cadre de référence pour adresser des questions sexospécifiques des femmes, des jeunes et petites filles sous la coordination du Gouvernement à travers le MINI.GEFAE.

- Objectifs

L'objectif global de la SNVBG est de contribuer à la prévention et à la réduction des violences sexuelles et liées au genre ainsi qu'à l'amélioration de la prise en charge holistique des victimes et survivantes, y compris la rééducation des auteurs des violences sexuelles et liées au genre.

De manière spécifique, le SNVBG vise à :

- Assurer la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG)
- Assurer la prise en charge multisectorielle des victimes et des survivantes
- Assurer la protection, la sécurité et la lutte contre l'impunité
- Rééduquer les auteurs des violences et basées sur le genre et les réintégrer dans leurs familles et leurs communautés d'origine
- Améliorer la coordination des interventions contre les VSBG aux niveaux national, provincial et local
- Soutenir les efforts des partenaires au développement, du Gouvernement et de la Société civile pour lutter contre les violences faites à la femme, à la jeune et petite fille en RDC
- Rationnaliser les multiples mécanismes de coordination des interventions et des actions en la matière
- Renforcer le système de collecte, exploitation, analyse, diffusion et utilisation des données.

- Approche

La SNVBG soutient une approche holistique liée à une analyse systémique devant permettre une meilleure identification des VSBG comme un phénomène à multiples facettes et multiples causes. Il s'agit de ne pas se focaliser seulement sur le viol à réprimer mais de développer davantage des formes d'assistance à long terme et essentiellement dans une perspective de la reconstruction nationale.

La SNVBG permet aussi une catégorisation des violences sexuelles et basées sur le genre en fonction des critères relevant soit du contexte conjoncturel (cas des conflits armés), soit du système même d'organisation de la société ou d'autres créant des conditions permissives pour des actes de violences sur les femmes, les jeunes et petites filles.

- Composantes stratégiques

La SNVBG reprend les composantes de la Stratégie Globale de lutte contre les violences sexuelles initiée par le Système des Nations Unies (SNU) en RDC et adoptée par le Gouvernement. Elle est structurée autour des composantes ci-après :

- Le renforcement de l'application de la loi et la lutte contre l'impunité
- La prévention et la protection
- L'appui aux réformes de l'armée, de la police, de la justice et des forces de sécurité
- Les réponses aux besoins des victimes et des survivantes
- La gestion des données et des informations en rapport avec les VSBG

Aux cinq composantes de la Stratégie Globale du SNU s'ajoutent :

- L'analyse et la sensibilisation sur les violences basées sur le genre
- Le renforcement des capacités institutionnelles pour lutter contre les violences basées sur le genre
- Le renforcement du pouvoir des femmes.

2.3 Mécanismes de coordination actuels

2.3.1 *Coordination des activités*

- Organisation et fonctionnement

La coordination de la mise en œuvre de la SNVBG est assurée par le Gouvernement de la RDC, à travers le Ministère ayant le genre dans ses attributions. Celui-ci est responsable de la planification des activités dans tous les secteurs de la vie nationale et s'assure de la prise en compte du genre et de la validation des données sur les violences sexuelles et basées sur le genre. Il s'assure également de l'atteinte des résultats par les différents partenaires nationaux et internationaux en fonction des moyens déclarés engagés.

A ce titre, le MINI.GEFAE compte assurer son leadership et son rôle de coordination aux niveaux national, provincial, municipal et local de manière renforcée. Malgré la conjoncture difficile de la période post-conflits de la RDC, il s'engage par ailleurs à mobiliser des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action prioritaire qui accompagne la SNVBG.

Sous la coordination du MINI.GEFAE, les partenaires nationaux et internationaux intervenant dans la lutte contre les VSBG sont invités à développer des programmes et des projets inscrits dans le cadre de la mise en œuvre de la SNVBG. Dans cette perspective, chaque partenaire définit des produits et indicateurs qui permettront au Gouvernement de suivre et d'évaluer les interventions sur le terrain.

- Défis

Malgré l'effort du MINI.GEFAE pour affirmer son leadership dans la coordination des activités de lutte contre les VSBG, la participation des partenaires reste éparpillée et ne correspond pas toujours aux priorités nationales du fait de l'inexistence d'un cadre de référence précis². Cette situation a entraîné la multiplicité des mécanismes de coordination des interventions et des actions en la matière. Bien plus, les quelques mécanismes établis aux niveaux provincial et local pour servir de cadre de coordination entre les administrations publiques, les ONG et partenaires internationaux ne fonctionnent pas convenablement, des parties prenantes dont la plupart ne sont pas outillées pour assumer cette responsabilité.

Par ailleurs, la plupart des acteurs chargés de protection et d'assistance humanitaire n'envisagent leurs actions que dans une perspective d'urgence. D'autre part, même si les structures locales intervenant dans la lutte contre les VSBG bénéficient pour la plupart de

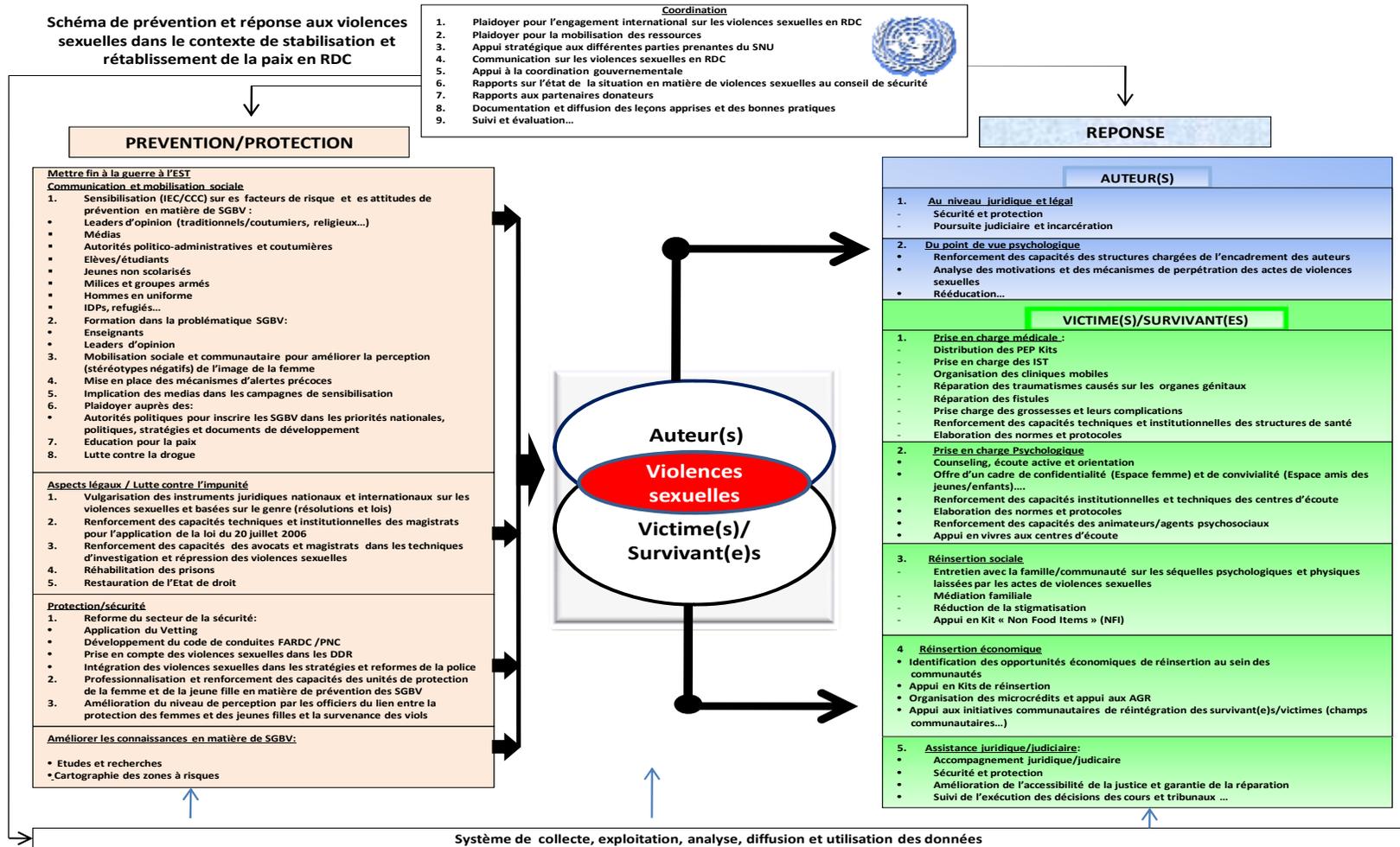
² Pour ce qui est de la coordination de la collecte des données en particulier, le MINI.GEFAE a organisé un atelier national (Kinshasa, 29 – 30 septembre 2011) qui a permis aux acteurs impliqués dans cette activité de s'accorder sur le fonctionnement du système mis en place par la partie gouvernementale, les rôles des différents acteurs pour l'amélioration du système et les types de données à partager et transmettre au MINI.GEFAE. Les recommandations des acteurs seront sanctionnées par un arrêté ministériel qui définira le cadre de référence pour cet aspect de la coordination.

formations qui renforcent leurs capacités techniques et institutionnelles, elles ne sont cependant pas appuyées et restent incapables d'intervenir efficacement sur terrain.

2.3.2 Contribution des agences et organes du Système des Nations Unies

La contribution des Nations Unies dans la mise en œuvre de la SNVBG se traduit par l'accompagnement de la partie gouvernementale dans la coordination des activités de son programme pour la stabilisation et la reconstruction de l'Est du Congo (STAREC), dont la lutte contre les violences sexuelles est l'un des quatre piliers. Dans ce cadre, le MINI.GEFAE bénéficie d'un appui technique et financier de l'Unité Violences Sexuelles (UVS) de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO). Quelques agences du Système des Nations Unies (SNU) interviennent par ailleurs dans la coordination des cinq composantes de la SNVBG, tâche qu'elles assument par rapport à leurs mandats respectifs et en co-lead avec des Ministères sectoriels du Gouvernement Congolais. Le schéma élaboré par Dackam-Ngatchou (graphique 1) résume le système de coordination des activités ainsi mis en place.

Graphique 1 : Cadre opérationnel des activités de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre en RDC



cadre opérationnel SGBV élaboré par Richard Dackam-Ngatchou (2009)

2.4 Défis de la SNVBG

Le défi majeur de la SNVBG est la coordination de la prévention, de la protection, de la réponse aux victimes et survivantes, de la gestion des informations et des données et enfin de la synergie entre, d'une part, les institutions publiques et privées et, d'autre part, les partenaires d'appui en rapport avec les violences faites à la femme, à la jeune et petite fille en RDC³.

En priorité, l'accent devra être mis sur l'implication effective des pouvoirs publics, quel que soit le secteur d'activité, dans les actions planifiées et coordonnées de protection et de réponse aux VSBG.

2.4.1 Au niveau de la prévention et de la protection

En matière de prévention et de protection, les principaux défis sont :

- L'engagement effectif des acteurs étatiques et des leaders communautaires dans les mécanismes de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits ainsi que de la consolidation de la stabilité et de la paix durable ;
- L'orientation des interventions des acteurs vers les communautés affectées par les VSBG afin de permettre le relèvement de celles-ci et d'agir sur les potentiels agresseurs tout en aplanissant les tensions sociales latentes, au lieu de la focalisation des actions sur les victimes directes et leurs familles ;
- L'application des dispositions légales en vigueur, la finalisation des réformes des secteurs de sécurité et l'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement, conformément aux recommandations de la Plateforme de Beijing.

2.4.2 Au niveau de la réponse aux victimes et survivantes

Pour ce qui est de la réponse aux victimes et survivantes, des efforts devront être axés sur :

- La prise en compte du genre dans la mise en œuvre du Document de Stratégie nationale pour la Croissance et le Réduction de la Pauvreté (DSCR) « nouvelle génération », comme valeur ajoutée pour la réalisation de ses objectifs de la création des richesses et de croissance économique en vue du développement durable ;
- L'intégration de l'approche « Droit » basée sur les nécessités d'équité et de justice sociale dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils d'opérationnalisation

³ Pour ce qui est des défis spécifiques à chacune des volets d'intervention des acteurs (prévention & appui institutionnel, prise en charge médicale, accompagnement psychosocial, assistance judiciaire & juridique, relèvement communautaire & réinsertion socioéconomique, suivi & évaluation et coordination), lire RDC (2009b : 25-29).

économique conformément aux recommandations de Beijing (budget, lois, codes, revenu...) pour promouvoir et protéger les droits économiques des femmes ;

- Le renforcement du pouvoir économique des femmes par l'accès et le contrôle des ressources.

2.4.3 Au niveau de la gestion des informations et des données

La gestion des informations et des données sur les VSBG est confrontée aux défis suivants :

- L'adoption et la mise en application de la Loi sur la mise œuvre de la parité Homme-Femme qui donneront des indicateurs précis et un ciblage des foyers de l'évaluation de la situation des violences faites à la femme, à la jeune et petite fille, notamment à travers la promotion du critère objectif de l'égalité des droits, des chances et des sexes dans la famille, la scolarisation et l'emploi à tous les niveaux de la vie nationale ;
- La détermination du niveau réel de l'ampleur des violences basées sur le genre en RDC dont celle des violences sexuelles, pour une meilleure prise en charge ;
- La gestion efficace des informations et des données ainsi que toutes les contributions en rapport avec la lutte contre les violences faites à la femme, à la jeune et petite fille ;
- La collecte des données fiables pour améliorer l'impact des interventions et de celles relatives aux formes de violences courantes dans le pays pour améliorer les mécanismes de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNVBG.

2.4.4 Au niveau des institutions de la République

Les actions des animateurs des institutions publiques devront être se focaliser sur :

- La garantie de la volonté politique du Gouvernement par le renforcement de l'impact social et politique attendu des différentes réformes en cours (justice, armée, police et forces de sécurité) ;
- Le renforcement de la pacification de l'ensemble du territoire national et la consolidation de la paix, particulièrement à l'Est du pays ;
- Le renforcement de l'action du Gouvernement contre l'impunité et les violations des droits de la personne humaine.

3. Cadre théorique de l'étude

La problématique des violences sexuelles s'inscrit dans celle des violences basées sur le genre qui, à son tour, est rattachée à la problématique des violations des droits humains en général. En ce qui concerne les violences sexuelles et basées sur le genre en particulier, la présente étude n'a pas l'ambition d'en proposer un cadre théorique assorti des liens entre les différents facteurs qui influencent la survenue de ce phénomène au sein des populations⁴.

Les déterminants des violences sexuelles et basées sur le genre sont diversifiés (culturels, économiques, politiques, environnementaux...) et agissent à des niveaux différents (individu, famille, communauté et société) pour affecter la population. On notera toutefois le rôle prépondérant des facteurs socioculturels, compte tenu du lien direct entre les violences sexuelles et basées sur le genre d'une part et les comportements des individus et des communautés d'autre part, sachant que ces comportements sont influencés par les coutumes, traditions, mœurs et pratiques sociales.

La prise en compte des facteurs environnementaux, permet de distinguer les violences qui se produisent dans un contexte de paix et peuvent être qualifiées de *structurelles*, par opposition aux violences *conjoncturelles* qui surviennent dans un contexte de conflits armés. La présente étude s'emploie à mettre en évidence ces dimensions des violences sexuelles par une analyse comparative des données collectées sur les cas de violences sexuelles commis dans deux contextes sécuritaires différents.

4. Méthodologie

4.1 Sources et qualité des données

4.1.1 Source des données

Les données analysées dans cette étude proviennent des acteurs de terrain qui offrent des services aux victimes/survivant(e)s de violences sexuelles sous forme d'assistance multisectorielle, à travers des structures sanitaires, d'accompagnement psychosocial, d'assistance judiciaire et juridique, réseaux communautaires de sensibilisation, d'orientation... On distingue deux types de données rattachés aux cas de violences sexuelles considérés :

- Données sur les cas incidents

Il s'agit des données sur les cas de violences sexuelles qui se sont produits en 2010 et enregistrés dans les structures d'offre des services au cours de la même période. Ces données ont été recueillies auprès des acteurs de terrain disséminés dans les 11 provinces de la RDC, selon l'approche méthodologique héritée de l'Initiative Conjointe de lutte contre les violences sexuelles et dont le fonctionnement s'est arrêté en 2010. Selon cette approche, chaque structure d'offre des services identifie les cas de violences perpétrés au cours du mois qu'elle

⁴ Une réflexion sur ce sujet est en cours et fera l'objet d'une publication scientifique.

a enregistrés au cours de la même période. Ces cas sont repris sur une fiche légère contenant quelques variables sur l'incident (territoire, zone de santé, lieu, date, type, nature), les caractéristiques sociodémographiques du/de la survivant(e) (âge ou date de naissance, sexe, situation matrimonial, occupation) et du présumé auteur (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle) et le type de service offert au/à la survivant(e). A la fin de chaque mois, les acteurs échangent sur les cas enregistrés et vérifient les doublons éventuels, avant de transmettre les fiches à l'UNFPA pour compilation, encodage, traitement et analyse des données.

- Données sur les cas pris en charge

Ces données renseignent sur tous les cas de violences sexuelles ayant bénéficié des services des acteurs au 1^{er} semestre 2011 dans la province du Sud-Kivu et le district de l'Ituri (Province orientale), zones géographiques couvertes par le programme gouvernemental STAREC⁵. La prise en charge de ces cas se fait indistinctement de la période de production des incidents y afférents et de la fréquence de leur enregistrement dans les structures d'offre des services. Ces données sont collectées au moyen des fichiers harmonisées élaborées à cette fin. On distingue autant de fiches que de types de services offerts par les acteurs (fiches médicale, psychosociale, judiciaire/juridique, réinsertion socioéconomique et scolaire), en plus de la fiche d'information générale et de celles de sensibilisation et de formation (volet prévention) qui sont communes à tous les volets d'intervention susmentionnés. La transmission des fiches remplies à l'UNFPA se fait selon l'approche adoptée dans le cadre de la SNVBG, qui consiste à associer les points focaux (sélectionnés parmi les partenaires des agences du SNU et au sein des ONG, structures étatiques, réseaux communautaires, plateformes...) comme agents relais entre le terrain (structures d'offre des services) et le lieu d'encodage, traitement et analyse des données (Bureaux UNFPA). Cette activité est réalisée sous la coordination du MINI.GEFAE, l'institution chargée de publier et diffuser les données sur les violences sexuelles et basées sur le genre en RDC.

4.1.2 *Qualité des données*

Les données portent sur les cas rapportés par les acteurs et non sur l'ensemble de ceux qui ont commis pendant les périodes de référence. Etant donné que le partage des données entre acteurs et leur transmission à UNFPA n'étaient pas obligatoires jusqu'il y a peu de temps, un nombre important d'acteurs n'ont pas rapporté les données. En outre, l'effet de sélection qui entache l'approche méthodologique de collecte (l'identification des cas dans les structures d'offre des services et non au sein de la communauté) enlève aux données leur représentativité aux plans démographique et géographique.

⁵ Le programme STAREC couvre cinq provinces de l'Est de la RDC, à savoir : le Nord et le Sud Kivu, le Maniema, le Katanga (la partie Nord) et la Province orientale (district de l'Ituri). L'insuffisance des fonds alloués à la première phase du programme (août 2009 – août 2011) a limité son exécution dans le Sud-Kivu et le district de l'Ituri

En conséquence, les analyses effectuées dans la présente étude mettent l'accent sur les tendances qui se dégagent du phénomène d'intérêt (violences sexuelles), en termes de proportions et de fréquences, au détriment des effectifs absolus. A cet effet, signalons que l'étude se focalise essentiellement sur les viols qui, selon l'analyse préliminaire effectuée sur les données, représentent 89 % des cas de violences sexuelles rapportés par les acteurs.

4.2 Méthodes et techniques d'analyse

L'étude est exclusivement basée sur l'analyse descriptive, basée sur les tris à plats et les croisements de variables. L'analyse s'appuie sur la présentation des données dans des tableaux ou sous forme des graphiques et leur projection sur des cartes thématiques faite à partir du logiciel d'analyse spatiale ARCGIS 9.

5. Résultats

5.1 Ampleur des violences sexuelles en RDC

L'ampleur des violences sexuelles est appréhendée à partir de l'analyse des données sur les cas incidents rapportés en 2010 par les acteurs de terrain disséminés dans les 11 provinces de la RDC. Un accent particulier est mis sur le sexe et l'âge des personnes ayant survécu à ce phénomène puis sur le profil des présumés auteurs des actes de violences ainsi décrits.

5.1.1 Situation dans les provinces

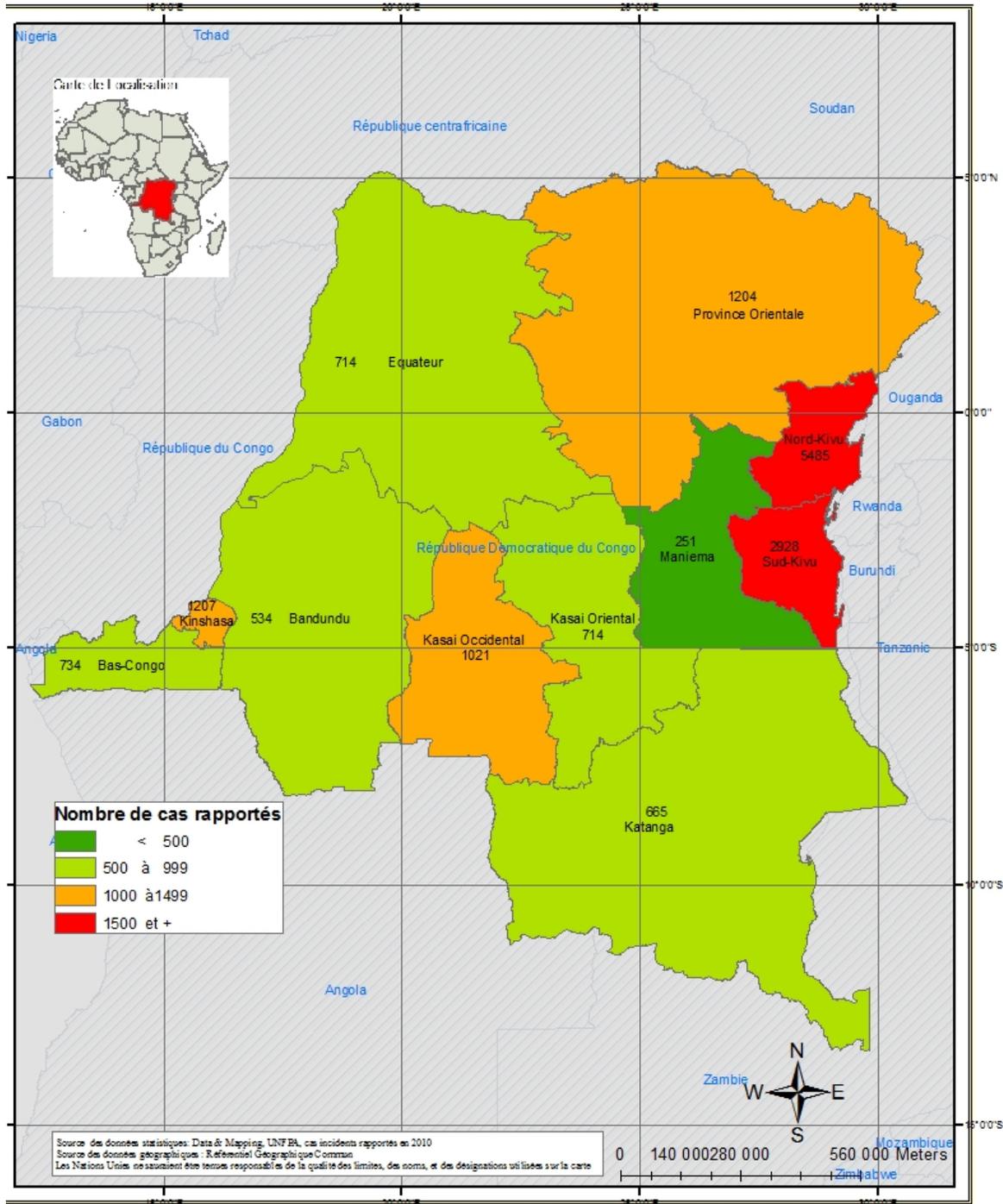
Au total, 15.457 cas incidents de violences sexuelles ont été rapportés en 2010 sur l'ensemble du territoire national. Ces cas sont inégalement répartis dans les 11 provinces de la RDC, avec une forte concentration (54 % du nombre total) dans les deux Kivu (cf. partie de la carte n° 1 coloriée en rouge). Avec plus de 2.500 cas rapportés dans chacune d'elles, ces provinces se distinguent nettement par rapport aux 9 autres, dont chacune ne présente que moins de la moitié de ce chiffre. La démarcation des deux Kivu reflète la persistance d'une situation sécuritaire volatile à l'Est, qui augmente le risque de perpétration des actes de violences sexuelles par une certaine catégorie des hommes en uniforme (groupes armés résiduels ou reconvertis, forces incontrôlées de l'armée régulière, rebelles aux régimes politiques des pays limitrophes...).

Carte n° 1



Nombre de cas incidents rapportés en 2010

Date de production : 12/04/2011



5.1.2 Caractéristiques sociodémographiques des survivant(e)s

Les filles et les femmes sont les plus touchées par les actes de violences sexuelles commis en RDC (graphique 2). En traduisant le degré de vulnérabilité particulièrement très élevé de cette couche sociale, les statistiques montrent la nécessité de déployer encore plus d'efforts en matière de défense et promotion des droits de la femme en général.

Graphique 2



Comme l'indique la carte n° 2, l'âge moyen des survivant(e)s oscille entre 14,3 ans (Bas Congo et ville de Kinshasa) et 25,6 ans (Sud-Kivu). L'Ouest du pays et la province du Kasai oriental (Centre) se singularisent par la présence remarquable des personnes à qui on a fait subir les violences sexuelles à moins de 18 ans d'âge. A l'Est et au Sud par contre, ce sont les aîné(e)s (21 ans et plus) qui prédominent.

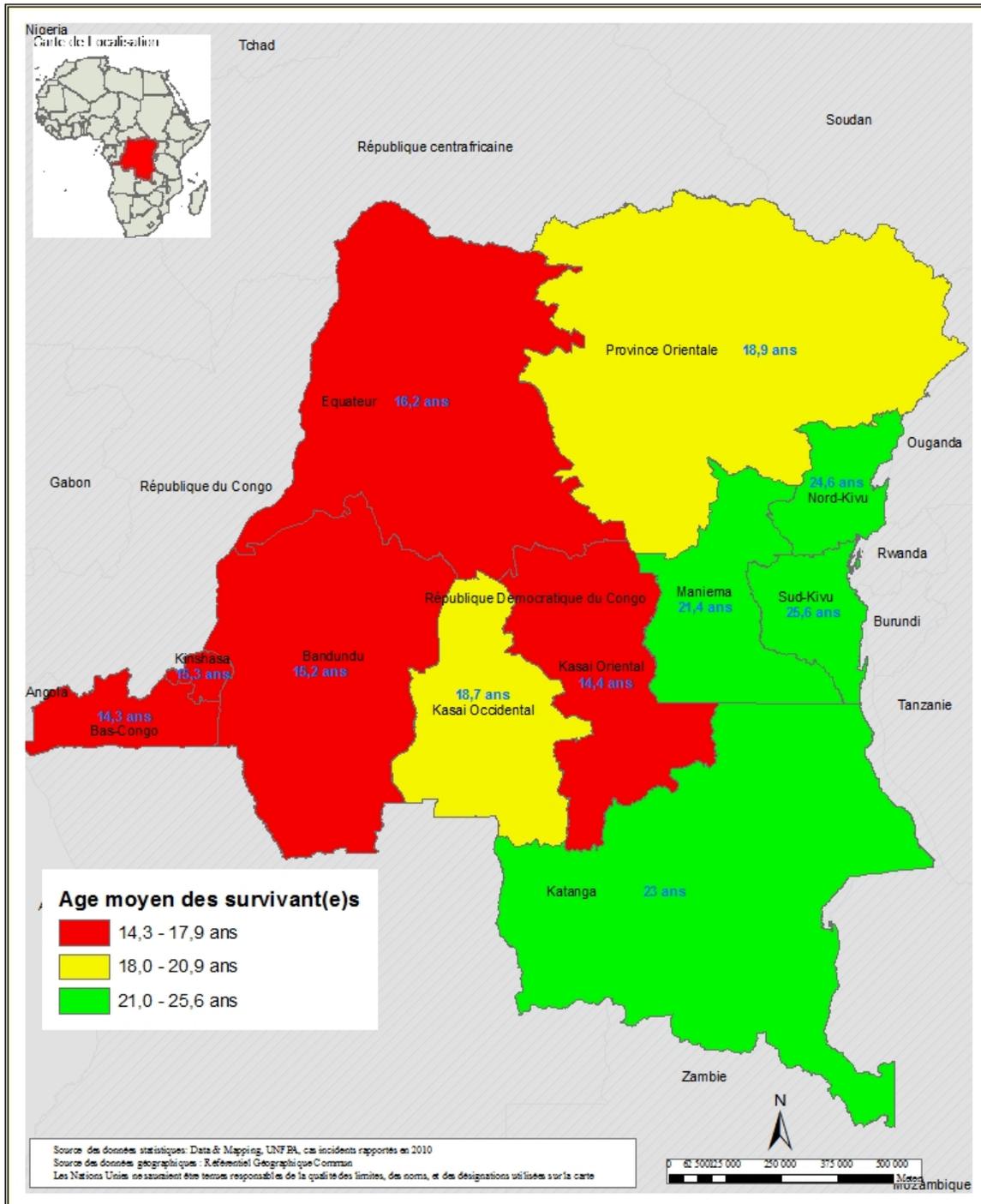
La partition du pays en fonction de l'âge des survivant(e)s pourrait refléter la divergence des comportements en matière de sexualité, nuptialité et procréation entre les habitants d'Est et l'Ouest respectivement, sous l'influence différentielle des facteurs socioculturels. L'effet de ces facteurs peut ainsi conduire à la persistance ou à l'effritement de certaines pratiques traditionnelles assimilables ou étroitement liées aux violences sexuelles (mariages précoces ou forcés, rites d'initiation à la vie adulte...). Mais si l'on admet par ailleurs que ces pratiques sont encore de mise partout en RDC (hypothèse peu plausible), la situation observée à l'Est pourrait alors s'expliquer par le contexte conjoncturel de conflits armés récurrents, dans lequel les hommes en uniforme ne tiennent pas compte de l'âge des individus lorsqu'ils se livrent souvent à des actes de violences sexuelles pendant leurs incursions inopinées au sein des communautés. Les données utilisées dans la présente étude ne permettent de tester les deux hypothèses émises ci-dessus.

Carte n° 2



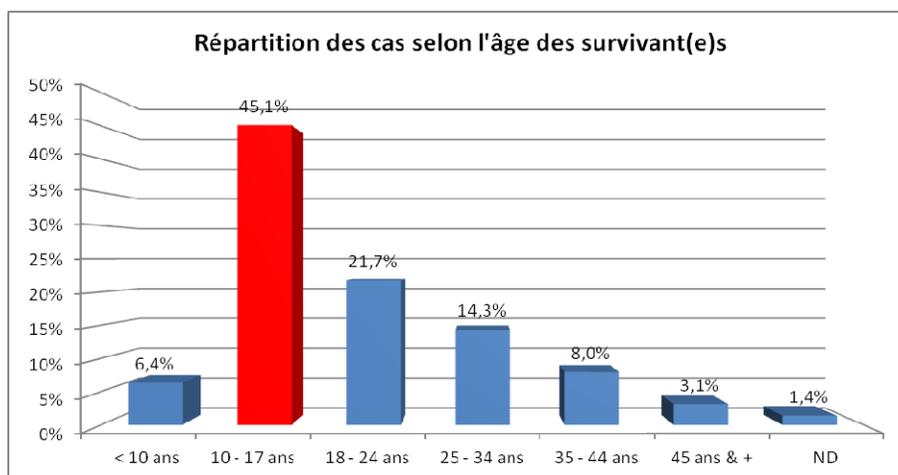
Age moyen des survivant(e)s (en années révolues)

Date de production : 12/04/2011



En considérant les enfants de moins de 10 ans comme des cas atypiques par rapport au sujet d'étude, on constate que le nombre des cas de violences sexuelles varie inversement en fonction de l'âge des survivant(e)s (graphique 3). La supériorité numérique des mineur(e)s (10 – 17 ans) incite à l'enrichissement de la réflexion sur la sexualité des jeunes en général (10 – 24 ans), surtout lorsqu'on s'aperçoit que 2 survivant(e)s sur 3 appartiennent à cette couche sociale.

Graphique 3



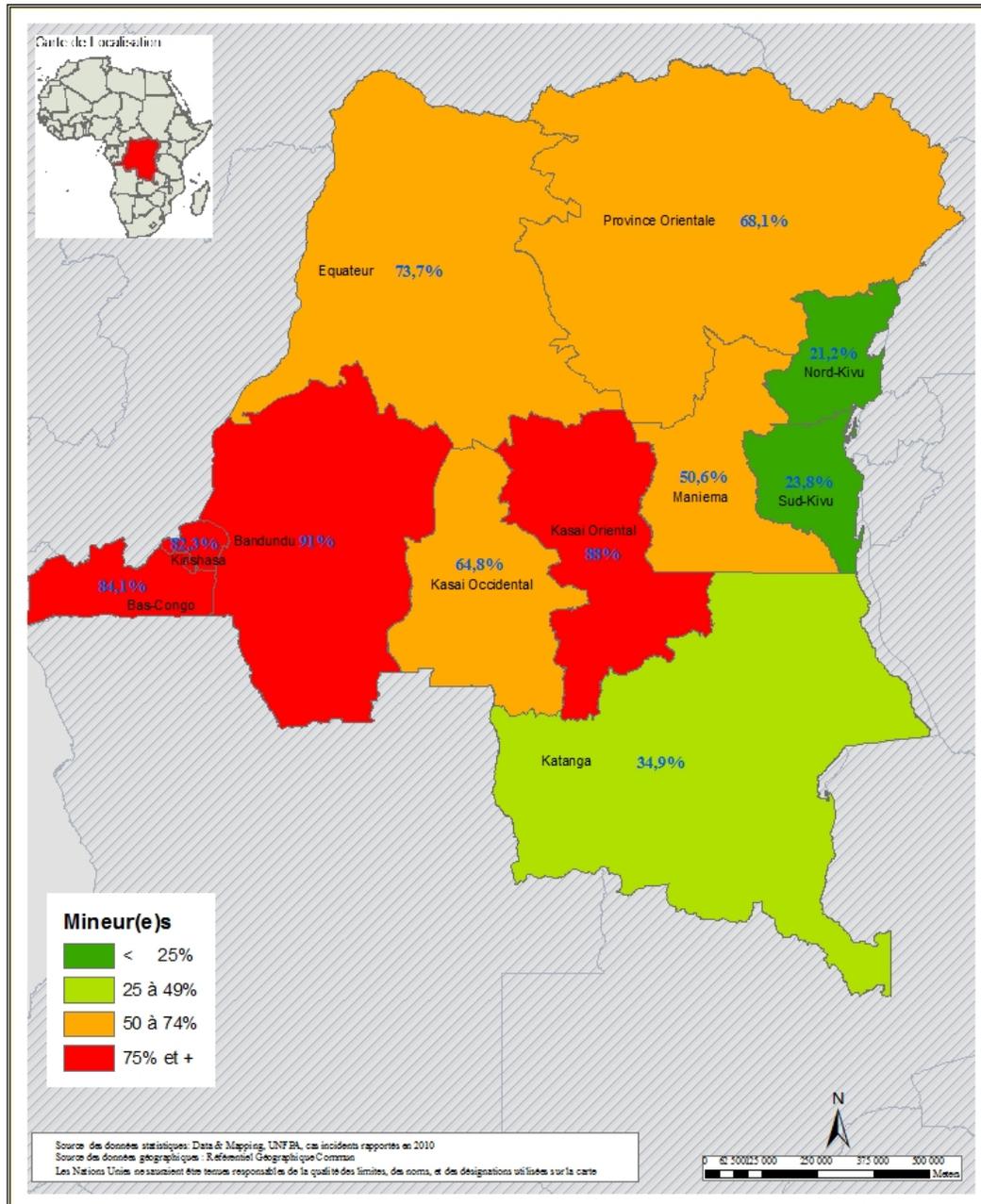
La répartition des mineur(e)s par province (carte n° 3) présente deux situations extrêmes, dont l'explication dépasse le cadre de la présente étude. La première situation concerne la surreprésentation des survivant(e)s de cette tranche âge (plus de 75 %) au Kasai oriental, au Bas Congo, au Bandundu et à Kinshasa (cf. partie de la carte n° 3 coloriée en rouge). L'autre situation est spécifique aux deux Kivu (partie de la carte coloriée en vert), où l'on dénombre très peu de mineur(e)s ayant survécu aux violences sexuelles (moins de 25 %).

Carte n° 3



Proportion (en %) des mineur(e)s (10-17 ans)

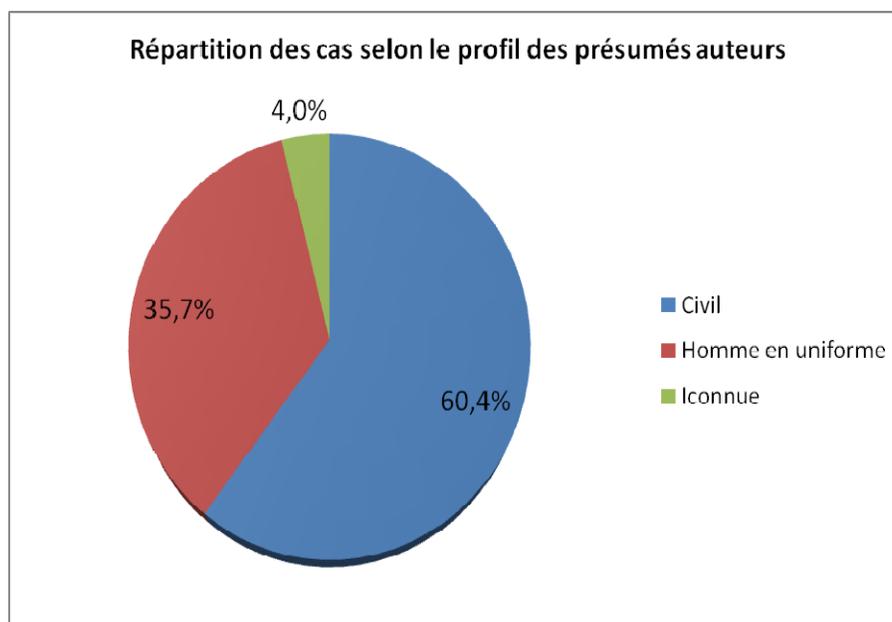
Date de production : 12/04/2011



5.1.3 Profil des présumés auteurs

Dans l'ensemble, les cas de violences sexuelles ont été perpétrés plus par les civils (60 %) que par les hommes en uniforme (36 %), ce qui conforte l'hypothèse selon laquelle les violences sexuelles sont essentiellement un phénomène social dont l'ampleur s'amplifie dans un contexte conjoncturel d'insécurité due aux conflits politico-militaires.

Graphique 4



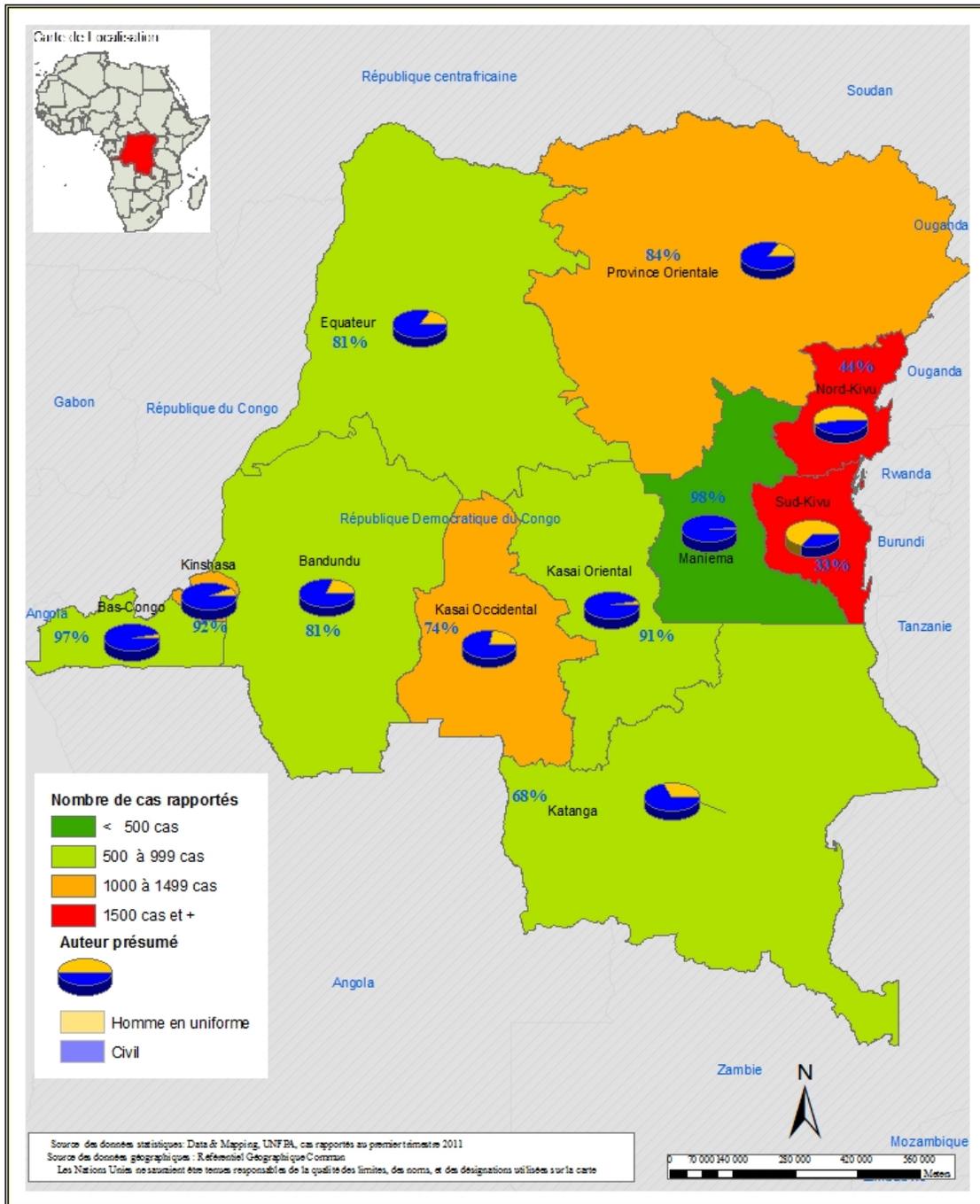
L'analyse des éléments de la carte n° 4 permet de constater que les deux Kivu sont les seules provinces qui présentent les plus faibles effectifs (inférieures à 50 %) des survivant(e)s qui ont déclaré avoir subi des actes de violences sexuelles de la part des civils (soit 44 % au Nord-Kivu et 33 % au Sud-Kivu). Par contre, les plus grands effectifs ont été signalés à l'Ouest du pays (Bandundu, Bas Congo et Kinshasa) et au Centre (Kasaï oriental), une zone géographique qui affiche par ailleurs un nombre de mineur(e)s relativement très élevé. A partir des données utilisées dans la présente étude, on ne peut pas expliquer la situation observée à l'Ouest du pays (partie non concernée par les conflits armés) par l'influence des facteurs socioculturels. En effet, l'action de ce groupe des facteurs sur les violences sexuelles se fait en synergie ou en opposition avec d'autres (facteurs politiques, démographiques, économiques...) dont les rôles respectifs dans l'explication du phénomène varient selon le contexte. On peut citer le cas de Kinshasa (capitale du pays, ville cosmopolite et multiculturelle, surpeuplée...) dont les réalités sociales sont différentes de celles des autres provinces de l'Ouest.

Carte n° 4



Proportion (en %) de cas rapportés en 2010 selon le profil des présumés auteurs

Date de production : 12/04/2011



5.1.4 Vue d'ensemble

L'analyse effectuée dans cette section montre que l'ampleur des violences sexuelles en RDC demeure préoccupante, surtout à l'Est du pays où le caractère volatile de la situation sécuritaire augmente le risque de perpétration des actes de violences sexuelles par les hommes en uniforme. Par ailleurs, le fait que ce phénomène touche essentiellement la jeunesse en général et celle de l'Ouest (partie non affectée par les conflits armés) en particulier requiert la réalisation des études spécifiques sur la sexualité de cette couche de la population congolaise d'une part et les déterminants des violences sexuelles d'autre part. Les conclusions de ces études permettront aux décideurs de renforcer la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG) et aux acteurs de réajuster leurs interventions en conséquence.

5.2 Services offerts aux survivant(e)s

En ce qui concerne les survivant(e)s qui se sont présenté(e)s au 1^{er} semestre 2011 dans les structures d'offre des services pour une assistance dans les différents volets d'intervention des acteurs, leur décompte fait état de 1.339 cas rapportés au Sud-Kivu et 1.179 en Ituri. Ces cas sont inégalement répartis par territoire, comme l'indiquent les cartes n° 5 et n° 6.

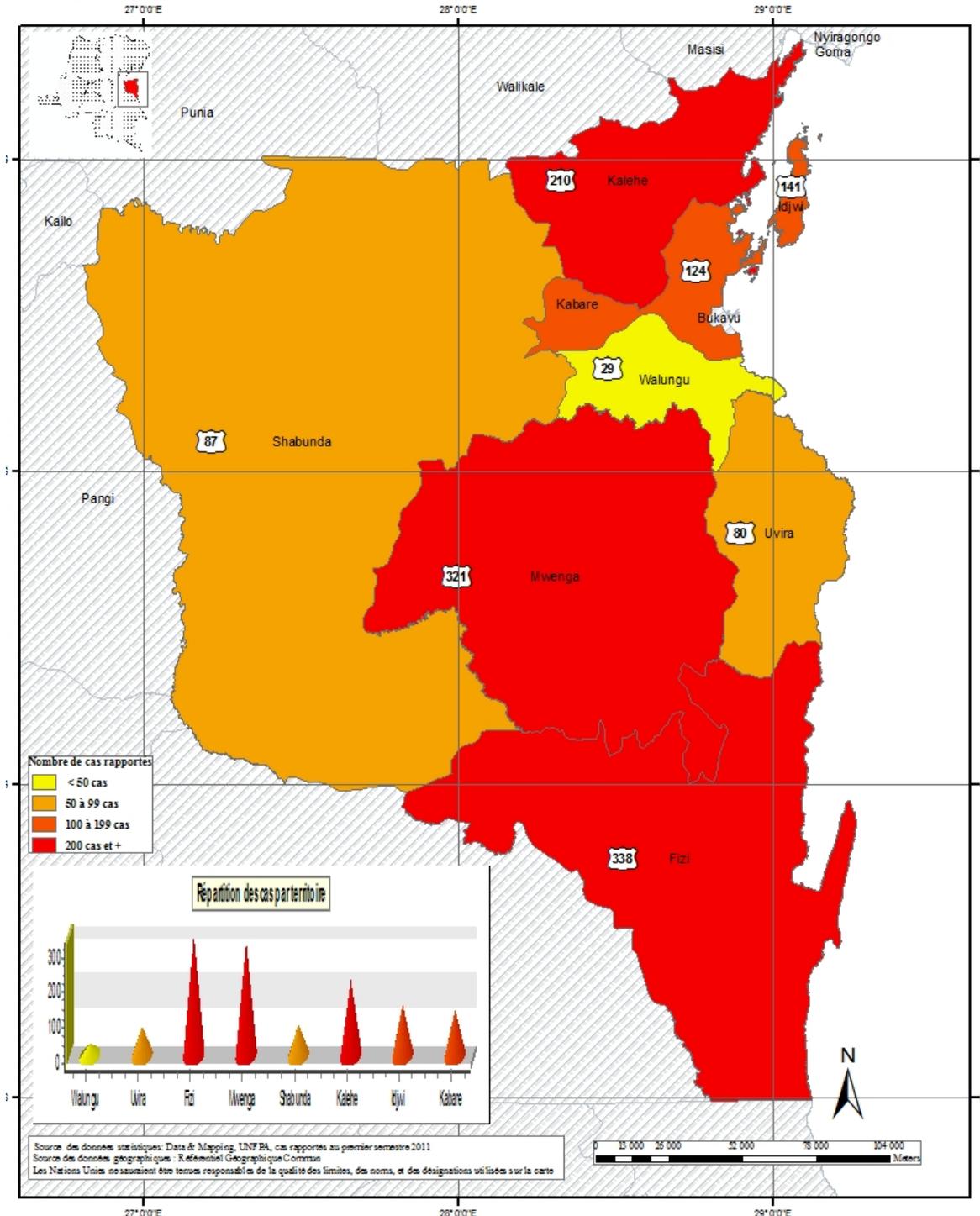
Carte n° 5



Cas rapportés au premier semestre 2011: 1 339 cas

par Territoire, Province du Sud-Kivu

Date de production : 30/07/2011



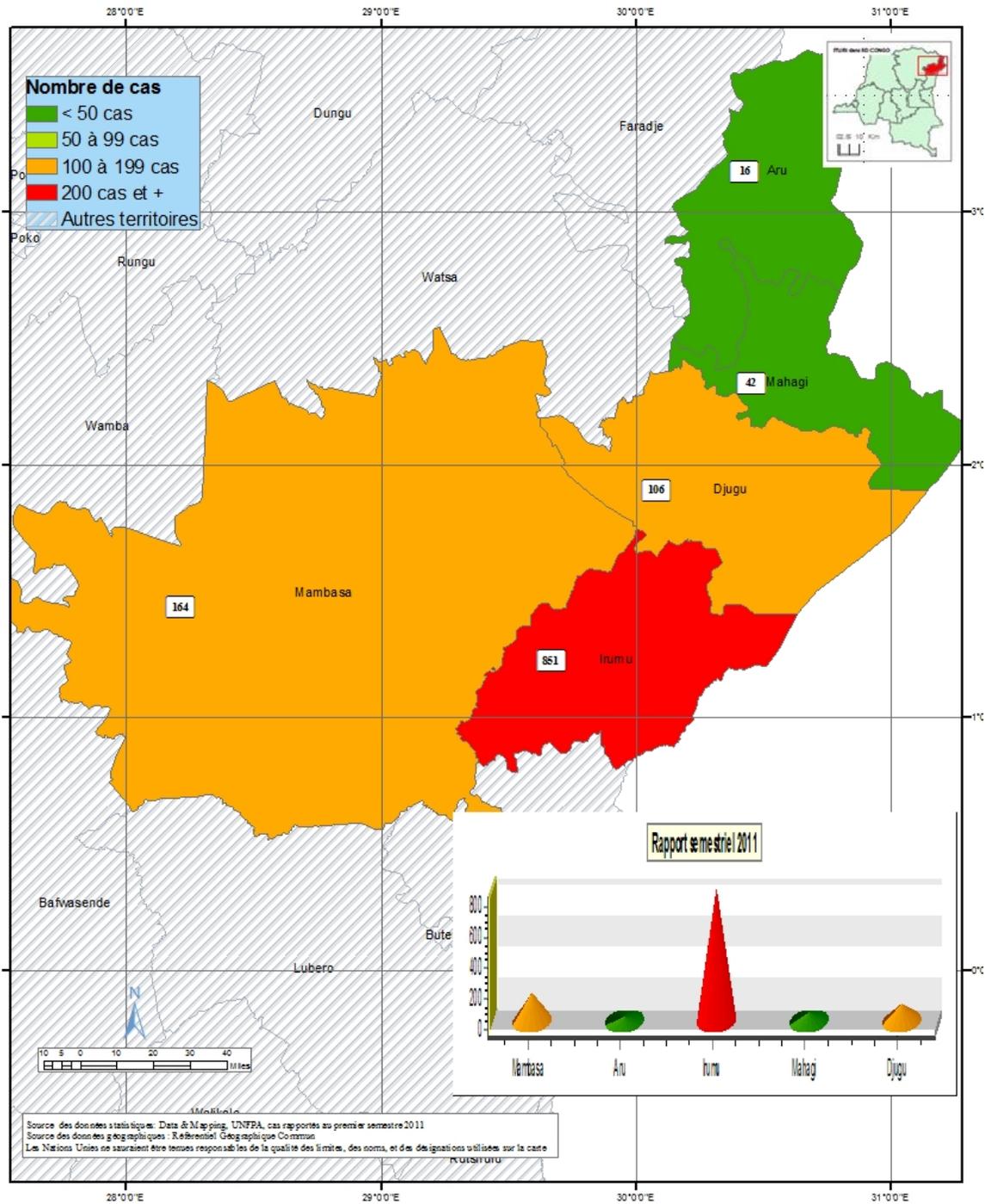
Carte n° 6



Nombre de cas rapportés au premier semestre 2011: 1 179 cas

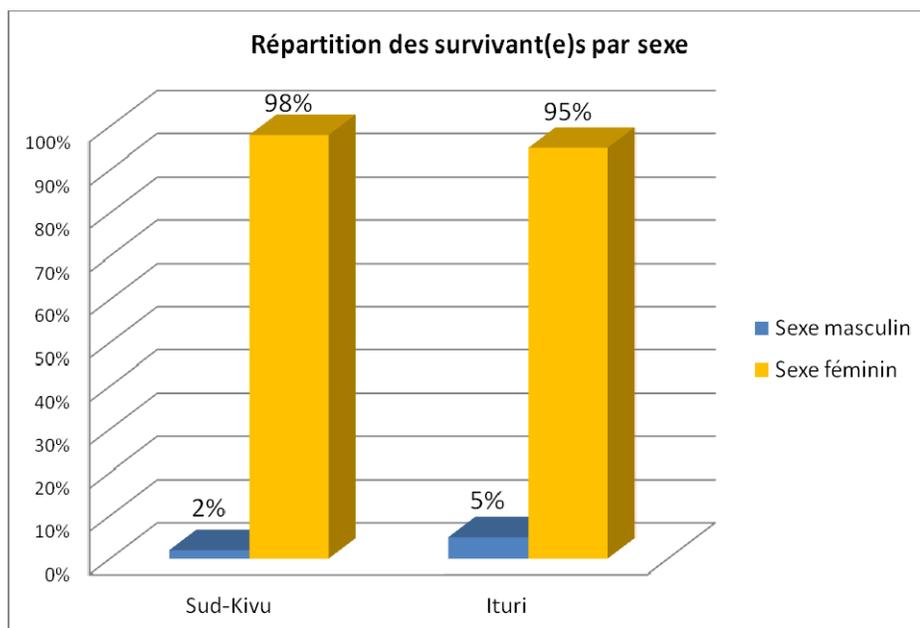
par Territoire, District d'Ituri

Date de production: 30/07/2011



Le surnombre des filles et des femmes apparaît également parmi les cas de violences sexuelles reçus dans les structures d'offre des services basées au Sud-Kivu (98 %) et en Ituri (95 %).

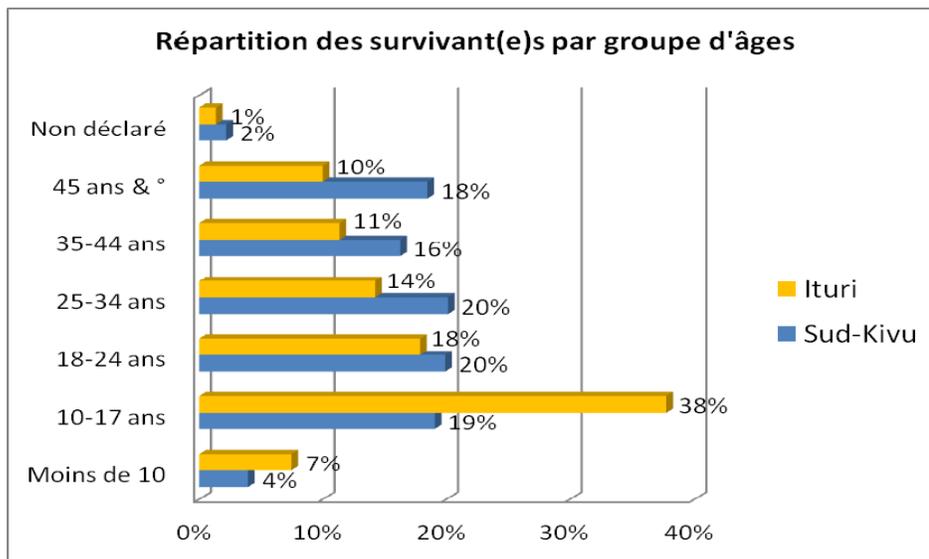
Graphique 5



Deux tendances se dégagent de la répartition des cas par groupe d'âges des survivant(e)s enregistré(e)s dans les structures d'offre des services à l'Est de la RDC (graphique 6). En Ituri, les mineur(e)s sont les plus numériquement représenté(e)s parmi les survivant(e)s qui ont bénéficié d'une quelconque assistance de la part des acteurs de terrain. D'autre part, le nombre de survivant(e)s varie inversement en fonction de leur âge, relation qui ressort également de l'analyse des cas incidents de 2010 rapportés à l'échelle nationale (cf. graphique 2 plus haut).

Au Sud-Kivu par contre, la variation des effectifs en fonction de l'âge se présente en « dents de scie », n'accordant, de façon remarquable, l'avantage numérique à aucun groupe spécifique. Cette tendance reflète le nombre de mineur(e)s rapporté dans la même province en 2010 (24 %), l'un des plus faibles du pays (cf. carte n° 3, section 5.1).

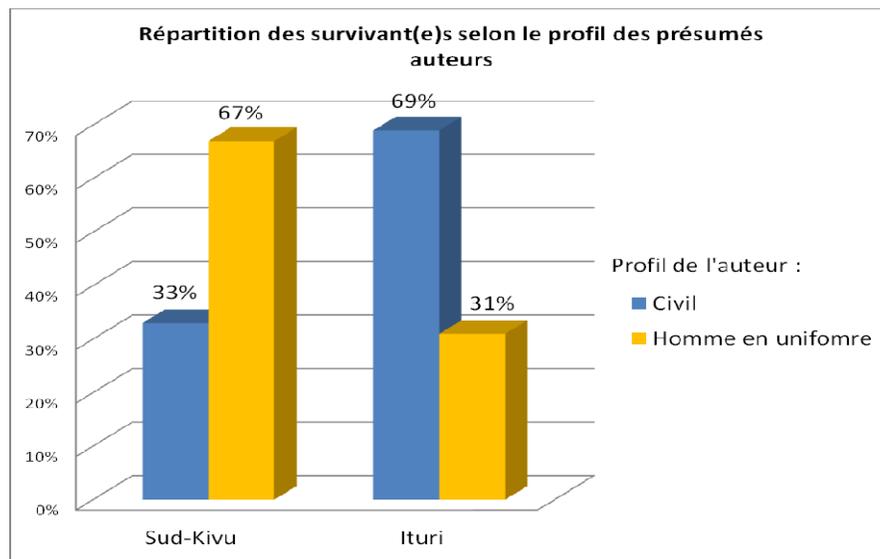
Graphique 6



- Profil des présumés auteurs

En analysant les déclarations des survivant(e)s sur le profil des personnes qui leur ont fait subir des actes de violences sexuelles, on note une différence notable entre les réponses recueillies au Sud-Kivu et en Ituri (graphique 7). En effet, les deux tiers des survivant(e)s (soit 67 %) reçu(e)s dans les structures du Sud-Kivu déclarent avoir été contraint(e)s aux rapports sexuels par les hommes en uniforme. En Ituri par contre, on note presque le même nombre de survivant(e)s (69 %) qui disent avoir subi ces actes de la part des civils.

Graphique 7



5.2.2 Services offerts aux Survivant(e)s

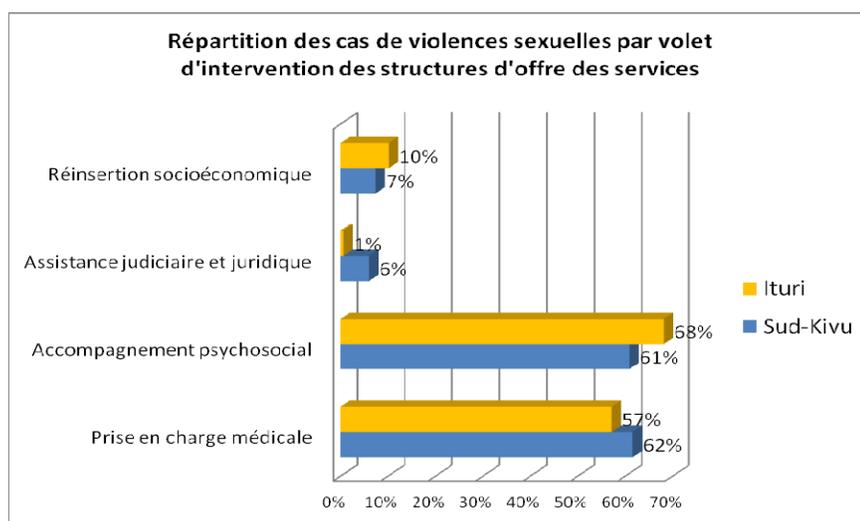
Les services offerts aux survivant(e)s se répartissent entre quatre principaux volets d'intervention, à savoir :

- La prise en charge médicale
- L'accompagnement psychosocial
- L'assistance judiciaire et juridique
- La réinsertion socioéconomique et scolaire

Au 1^{er} semestre 2011, la majorité des cas rapportés au Sud-Kivu et en Ituri a été reçue dans les structures d'offre des services médicales et d'accompagnement psychosocial (graphique 8). Les structures relevant du volet judiciaire et juridique ont été les moins fréquentées, surtout en Ituri où les juridictions judiciaires compétentes font cruellement défaut.

Au Sud-Kivu, les structures médicales viennent en tête avec un taux de fréquentation d'environ deux tiers de tous les cas rapportés (62 %) ⁶, un nombre qui n'est pas très différent de celui des cas orientés vers les structures d'accompagnement psychosocial (61 %). En Ituri par contre, la tendance s'inverse et accorde un grand avantage numérique aux cas suivis dans les structures du volet psychosocial (68 %) par rapport à ceux soignés dans les structures médicales (57 %).

Graphique 8



⁶ Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNVBG, les acteurs de terrain se sont également intéressés à toutes les formes de violences basées sur le genre. C'est ainsi que, pour le calcul du taux de fréquentation des structures sanitaires, nous n'avons considéré que les cas nécessitant des soins médicaux (viols, agressions sexuelles et mutilations génitales/excision), ce qui donne un dénominateur de 1.187 pour le Sud-Kivu (soit 89 % du nombre total des cas) et 1.042 pour l'Ituri (soit 88 %).

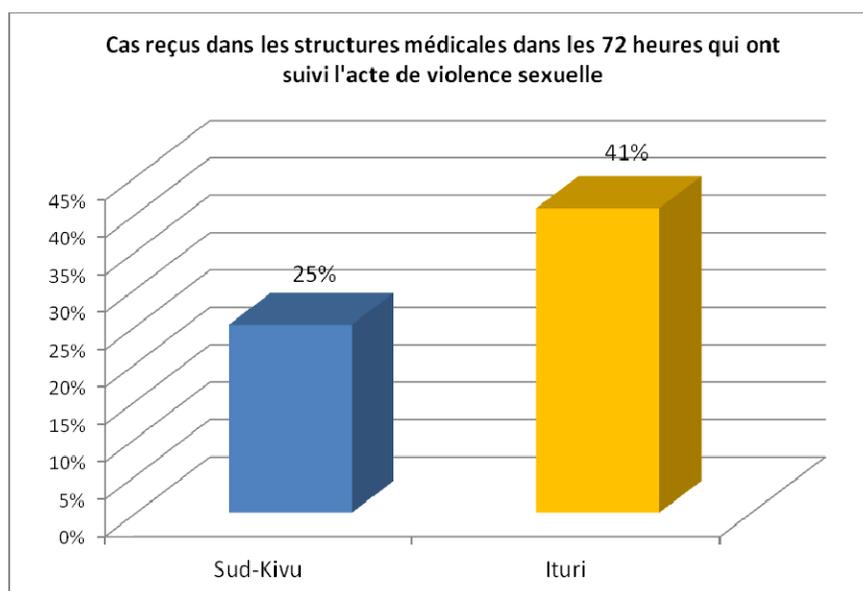
5.2.3 Prise en charge médicale

- Cas reçus dans les 72 heures après l'acte de violence sexuelle

Parmi les survivant(e)s reçu(e)s dans les structures médicales, on distingue ceux/celles qui se sont présenté(e)s dans les 72 heures qui ont suivi l'acte de violence sexuelle dont ils/elles sont victimes. Le respect de ce délai leur permet d'éviter les grossesses, les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA, grâce à la trousse de Prophylaxie Post Exposition (PPE) mise à leur disposition par les prestataires des soins. Cette trousse d'urgence est communément appelée PEP Kit, le sigle de son nom d'origine anglaise⁷.

Le graphique 9 indique que les « cas de 72 heures »⁸ ont été enregistrés plus en Ituri (41 %) qu'au Sud-Kivu (25 %). Hormis ces cas spécifiques, les structures sanitaires ont également enregistré, d'une part, les cas qui se sont présentés pour la première fois mais au-delà de 72 heures (nouveaux cas) et, d'autre part, ceux qui ont été reçus plus d'une fois (anciens cas). Pour les nouveaux cas en particulier, le non-respect du délai de 72 heures est préjudiciable à leur état de santé déjà préoccupant.

Graphique 9



⁷ Le PEP Kit complet contient : l'association de deux antirétroviraux (zidovudine et lamivudine), un test rapide au VIH, un test de grossesse et la pilule du lendemain, un antibiotique, une notice d'information et une fiche de consentement.

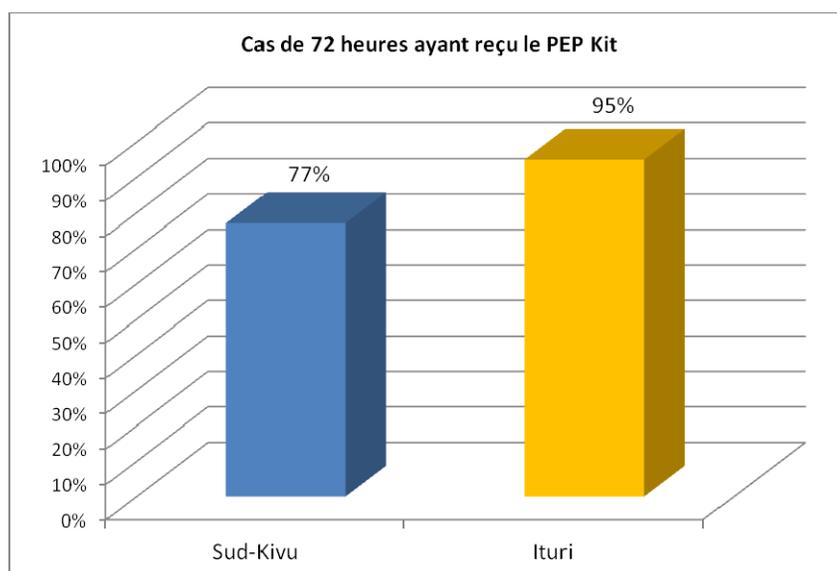
⁸ C.à.d. cas de violences sexuelles enregistrés dans les structures sanitaires dans le délai requis pour l'utilisation du PEP Kit.

Parmi les cas de 72 heures, certains n'ont pas reçu le PEP Kit (graphique 10). Leur nombre est plus élevé au Sud-Kivu (23 %) qu'en Ituri (5 %). Au niveau des acteurs de terrain, deux cas de figure peuvent expliquer cette situation qui expose les survivant(e)s aux maladies et grossesses non désirées :

- La mauvaise gestion des PEP Kit, qui se traduit notamment par le non-respect du délai de renouvellement des stocks, l'inefficacité du plan de pré-positionnement ou de distribution mis en place ;
- Le manque des PEP Kit, suite à l'épuisement ou l'inexistence des stocks (faute de moyens financiers, de subventions...).

Une étude spécifique permettra de vérifier les hypothèses émises ci-dessus.

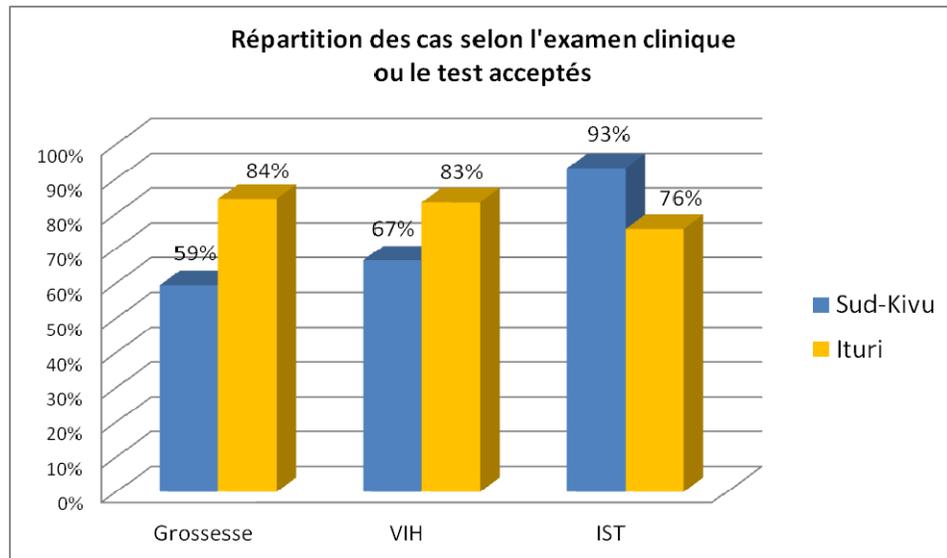
Graphique 10



- Examens cliniques et tests proposés

Quelle que soit l'entité administrative considérée, on constate que plus de la moitié des survivant(e)s ont accepté les examens cliniques et tests qui leur ont été proposés (graphique 11). Leur comportement renvoie à une prise de conscience de leur situation qui nécessite des soins appropriés. Les demandes de tests de grossesses et de VIH ont été plus nombreuses en Ituri qu'au Sud-Kivu, comparativement à celles du dépistage des germes sexuellement transmissibles dont on note la prédominance au Sud-Kivu (93 % contre 76 % en Ituri).

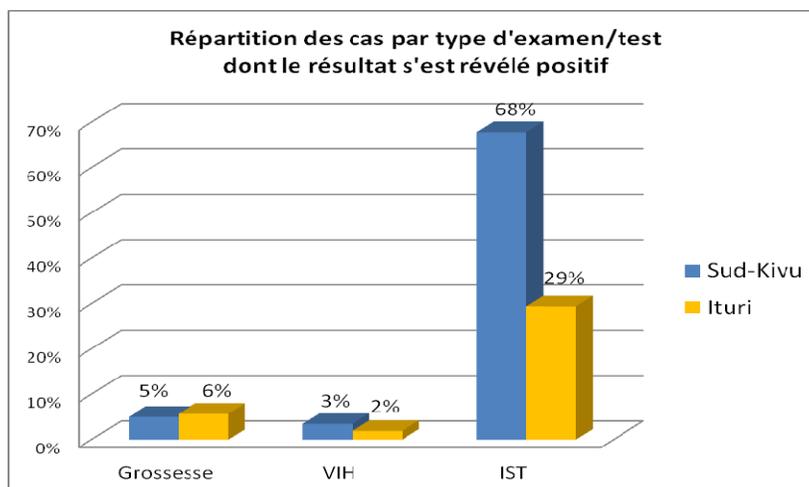
Graphique 11



- Résultats positifs aux examens cliniques et tests effectués

Le test d'exposition à la grossesse s'est révélé positif dans 6 % des cas en Ituri et 5 % au Sud-Kivu (graphique 12). Pour les tests d'exposition au VIH et aux IST par contre, les résultats sont particulièrement plus inquiétants au Sud-Kivu, avec des données plus élevées que celles obtenues en Ituri. Faute d'analyses biomédicales approfondies, il est difficile de savoir la part des résultats attribuables aux violences sexuelles. Qu'à cela ne tienne, on en déduit que la lutte contre le VIH/SIDA et les IST demeure l'un des défis majeurs à relever par le gouvernement congolais dans le domaine de la santé.

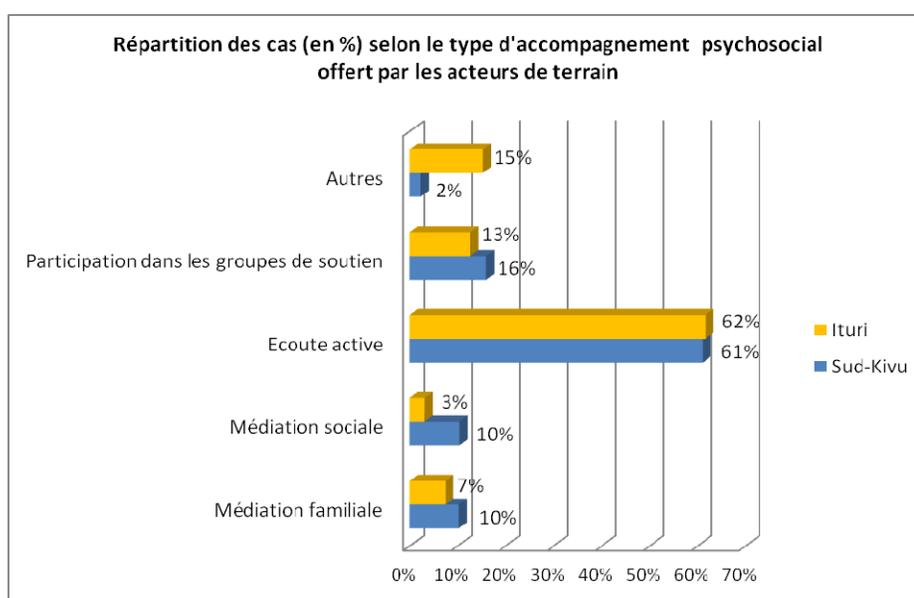
Graphique 12



5.2.4 Accompagnement psychosocial

En Ituri comme au Sud-Kivu, les acteurs intervenant dans l'accompagnement psychosocial ont offert aux survivant(e)s quelques services complémentaires les uns aux autres (graphiques 13). Toutefois, la majorité de ces bénéficiaires des conseils des agents psychosociaux (APS) a suivi des séances de réconfort moral, caractérisées par une participation individuelle (écoute active) ou collective (groupes de soutien) des survivant(e)s. Les médiations familiales et sociales ont été particulièrement l'apanage des structures associatives ou spécialisées (centres psychosociaux, réseaux communautaires, maisons d'écoute...) établies au Sud-Kivu.

Graphique 13

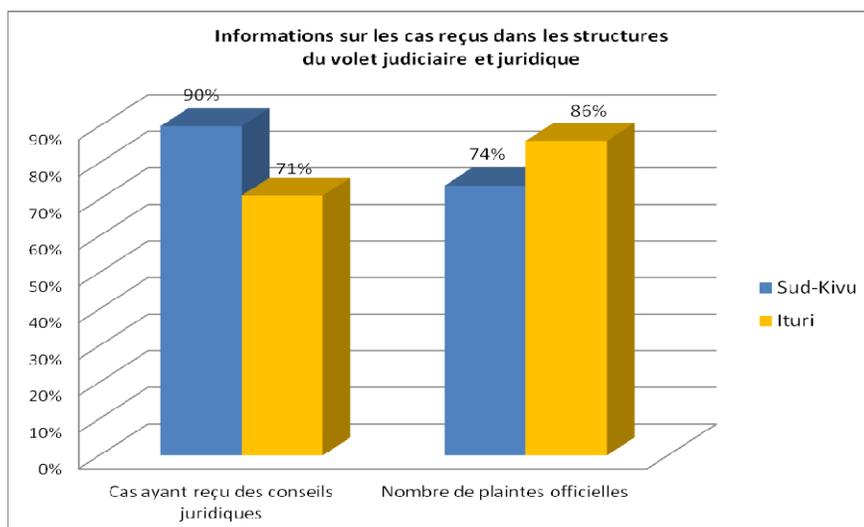


5.2.5 Assistance judiciaire et juridique

Parmi les cas rapportés par les structures d'assistance judiciaire et juridique (ONG/Associations de défense et promotion des droits humains, structures étatiques...) basées au Sud-Kivu (80 cas) et en Ituri (7 cas), la grande majorité a bénéficié des conseils juridiques portant sur son droit de saisir les juridictions compétentes pour la réparation des préjudices causés par les actes de violences sexuelles (commissariats de police, tribunaux de grande instance...). Comme l'indique le graphique 14, ces conseils ont eu un impact positif particulièrement en Ituri, où l'on dénombre finalement plus de plaintes déposées à l'encontre des présumés auteurs de ces actes (86 %) qu'au Sud-Kivu (74 %)⁹.

⁹ Les données montrent que toutes les plaintes déposées en Ituri ont conduit à la constitution des données judiciaires, comparativement

Graphique 14

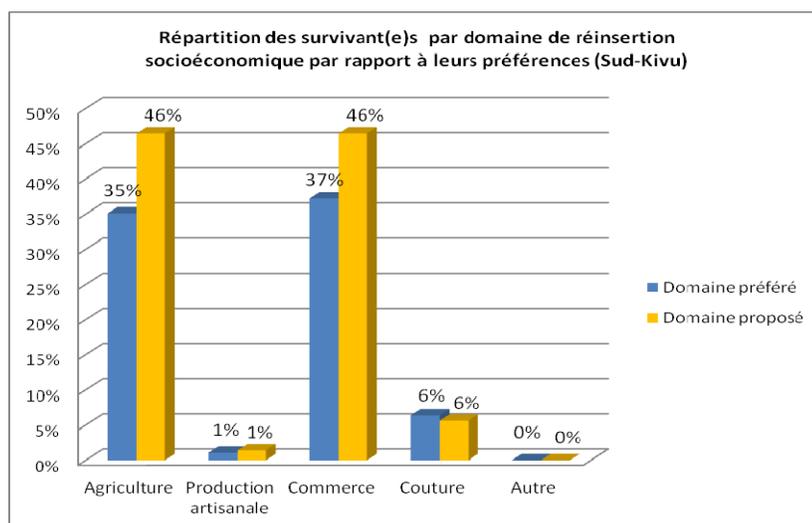


5.2.6 Réinsertion socioéconomique

En matière de réinsertion socioéconomique, les kits proposés par les acteurs ne correspondent pas forcément aux besoins exprimés par les survivant(e)s (graphiques 15 et 16), étant donné que la mobilisation de ces kits dépend des ressources financières des structures et du nombre de bénéficiaires potentiels. Toutefois, la prise en compte du contexte permet d'identifier les activités génératrices de revenus (AGR) en vue de choisir le Kit de réinsertion en conséquence.

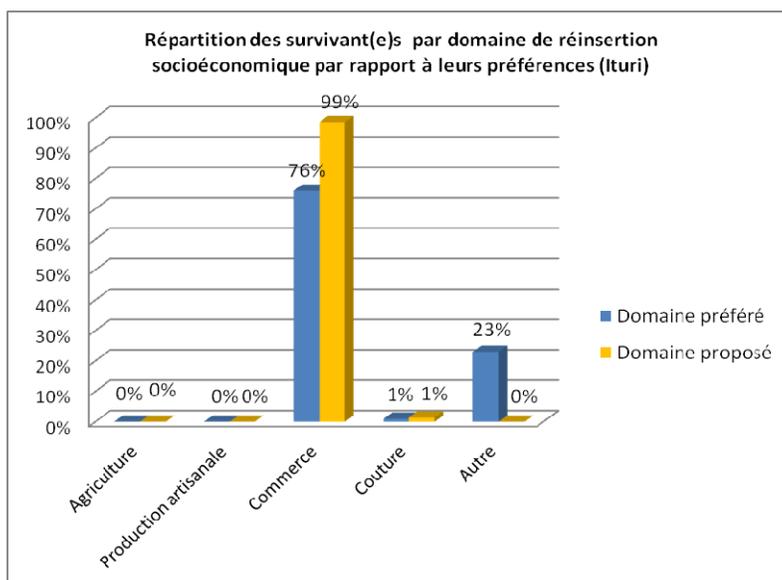
Au Sud-Kivu, l'agriculture et le commerce sont les domaines de réinsertion les plus ciblés aussi bien par les acteurs qui proposent les kits que par les survivant(e)s qui en expriment le besoin (graphique 15). L'offre étant supérieure à la demande pour ces kits spécifiques, on peut conclure à la satisfaction des besoins des survivant(e)s dans les domaines concernés. Tel est également le cas pour la couture et la production artisanale.

Graphique 15



En Ituri, c'est plutôt le commerce qui retient l'attention des acteurs de terrain et des survivant(e)s, qui le considèrent comme le domaine privilégié dans lequel les AGR peuvent être développées (graphique 16). Il importe de noter toutefois qu'un bon nombre de survivant(e)s (environ le quart des personnes vulnérables sélectionnées) préfèrent exercer leurs activités dans des domaines autres que ceux proposés par les acteurs de terrain. Une étude d'évaluation des besoins permettra aux acteurs d'adapter leurs propositions aux réalités du contexte.

Graphique 16



5.2.7 Vue d'ensemble

L'analyse des services offerts aux survivant(e)s fait ressortir des différences aussi bien au niveau des caractéristiques sociodémographiques des concerné(e)s et du profil de leurs bourreaux présumés qu'à celui de l'assistance multisectorielle et multiforme apportée par les acteurs de terrain pour soulager les peines des survivant(e)s. Il en résulte ainsi des inégalités socio-spatiales de la population de l'Est de la RDC face aux violences sexuelles, ce qui dénote l'hétérogénéité du contexte dans lequel le phénomène se produit. Toutefois, le rôle des conditions sécuritaires n'est pas négligeable dans l'explication des disparités des actes de violences sexuelles perpétrés en Ituri (contexte relativement stable) ou au Sud-Kivu (contexte volatile).

5.3 Actions menées pour prévenir les violences sexuelles

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNVBG, la prévention renvoie à des actions diversifiées (plaidoyer, sensibilisation, formation...) que les intervenants mènent auprès des différentes couches sociales (autorités, leaders d'opinion, prestataires des services, acteurs de terrain, jeunes...), dans le but de les conscientiser sur les méfaits des violences sexuelles et la nécessité de les éradiquer.

L'analyse effectuée dans cette section s'appuie sur les activités de sensibilisation réalisées par les acteurs, en vue d'apprécier leurs efforts en matière de prévention. L'appréciation se fait par rapport aux thèmes abordés dans lesdites activités, à la méthodologie utilisée pour faire passer les messages de sensibilisation et aux catégories sociales visées par ces messages.

5.3.1 Thèmes abordés au cours des séances de sensibilisation

Quelques structures (100 au Sud-Kivu et 13 en Ituri) ont rapporté les données sur les activités de sensibilisation qu'elles ont réalisées au 1^{er} semestre 2011 (tableau 5.1). Au cours de leurs séances de sensibilisation, les acteurs du Sud-Kivu ont mis l'accent sur les causes et les conséquences des violences sexuelles (dans 26 % des cas), les techniques de prévention de ce phénomène (17 %), la loi sur les violences sexuelles et autres thèmes en rapport avec les droits de l'homme et le VIH/SIDA (16 % respectivement). Quant aux acteurs de l'Ituri, ils se sont particulièrement intéressés aux techniques de sensibilisation et aux thèmes non renseignés (23 % respectivement). Les causes et les conséquences des violences sexuelles ainsi que les techniques de prévention de celles-ci ne viennent qu'en 2^e position (15 % respectivement).

Tableau 5.1 : Répartition des structures selon le thème de sensibilisation abordé avec les participants à la séance d'information

Thème de sensibilisation	Sud-Kivu		Ituri	
	Nombre de structures	%	Nombre de structures	%
Techniques de prévention	17	17%	2	15%
Techniques de sensibilisation	5	5%	3	23%
Causes et conséquences de VS	26	26%	2	15%
SGBV, contexte	8	8%	1	8%
Loi sur les violences sexuelles, droits de l'homme, autre instrument juridique	16	16%	1	8%
VIH/SIDA	16	16%	0	0%
Stigmatisation	7	7%	1	8%
Autres thèmes	5	5%	3	23%
Total	100	100%	13	100%

5.3.2 Méthodes utilisés

S'agissant de la transmission des messages aux participants lors des séances de sensibilisation, les acteurs ont procédé différemment au Sud-Kivu et en Ituri (tableau 5.2). En effet, les acteurs du Sud-Kivu ont surtout organisé les sessions ouvertes (dans 3 cas sur 5), comparativement à ceux de l'Ituri qui ont plutôt préféré équilibrer leurs interventions entre les pièces théâtrales et sketches, les visites « porte à porte » au sein des communautés et d'autres méthodes non identifiées (29 % des interventions respectivement).

Tableau 5.2 : Répartition des structures selon la méthode utilisée à la séance de sensibilisation

Méthodes	Sud-Kivu	Ituri
Théâtre/Sketch	8,3%	28,6%
Projection des films	12,5%	0,0%
Sessions ouvertes	60,4%	14,3%
Porte à porte	14,6%	28,6%
Autres	4,2%	28,6%
Total	100,0%	100,0%

5.3.3 Population cible

Les actions de sensibilisation ont ciblé plus les personnes de sexe masculin (65 % au Sud-Kivu contre 55 % en Ituri). Toutefois, cette différence numérique n'apparaît pas lorsqu'on compare les effectifs des mineurs des deux sexes qui ont participé aux séances de sensibilisation au Sud-Kivu et en Ituri (30 % des filles et 14 % des garçons respectivement). Concernant les adultes, on note un surnombre des hommes au Kivu (35 %) et celui des femmes en Ituri (31 %).

Tableau 5.3 : Répartition des personnes ayant participé aux séances de sensibilisation par sexe et par groupe d'âges

Nombre de participants	Sud-Kivu		Ituri	
	Nombre	%	Nombre	%
Hommes de 18 et plus	2744	34,5%	1793	24,3%
Femmes de 18 et plus	1687	21,2%	2279	30,9%
Garçons de moins de 18 ans	2417	30,4%	2237	30,4%
Filles de moins de 18 ans	1103	13,9%	1060	14,4%
Total	7951	100,0%	7369	100,0%

5.3.4 *Vue d'ensemble*

L'analyse des activités de sensibilisation montre la nécessité de recentrer les messages autour des thèmes en lien direct avec la problématique des violences sexuelles, diversifier les méthodes pédagogiques en fonction des populations cibles et sélectionner celles-ci en tenant compte de leur degré de vulnérabilité aux violences sexuelles. Au regard des résultats d'analyse (données sur les cas incidents et les cas pris en charge), il est souhaitable de diriger les activités de sensibilisation vers les moins de 18 ans.

Conclusion et recommandations

La présente étude montre que les violences sexuelles en RDC présentent une ampleur préoccupante qui nécessite le renforcement des interventions de lutte actuelle pour leur éradication. Ce phénomène se produit avec plus d'acuité dans le contexte de conflits armés (violences conjoncturelles) que dans celui de paix (violences structurelles), en affectant essentiellement les femmes et les filles. Cette démarcation par rapport au type d'environnement s'aperçoit notamment lorsqu'on considère l'âge des survivant(e)s (nombre élevé des jeunes dans la partie du pays non touchée par les conflits armés) et le profil des présumés auteurs (plus de civils dans la partie susmentionnée).

Les interventions des acteurs engagés dans la lutte contre les violences sexuelles sont certes louables mais restent limitées par les moyens disponibles. Pour plus d'actions ciblées et efficaces, il s'avère nécessaire de réaliser des études sociodémographiques et anthropologiques sur les déterminants des violences sexuelles et basées sur le genre en RDC. Basées sur les données d'enquêtes quantitatives et qualitatives, ces études permettront de mettre en évidence les facteurs qui augmentent ou diminuent le risque de survenue du phénomène selon le contexte, d'identifier les facteurs sur lesquels il conviendra d'agir pour éradiquer le phénomène et d'adopter des mesures conséquentes.

Bibliographie sélective

- Centre médico-psychosocial (2010), Synthèse de la recherche sur les fondements, causes culturelles des violences sexuelles et évaluation de la capacité communautaire à prévenir et à répondre aux violences sexuelles au Sud-Kivu, Bukavu, 61 p.
- Dolan Ch. (2010), « La guerre n'est pas encore finie ». Perceptions communautaires des violences sexuelles et leurs fondements à l'Est de la RDC. International Alert, Londres, 70 p.
- HCR (1995), Violence sexuelle à l'encontre des réfugiés. Principes directeurs concernant la prévention et l'intervention, 110 p.
- OMS (2002), Rapport mondial sur la violence et la santé,
- RDC (2006), La loi sur les violences sexuelles, Président de la République Démocratique du Congo, 8 p.
- RDC (2009a), Politique nationale Genre et plan d'action, Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, 86 p.
- RDC (2009b), Stratégie nationale de la lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG), Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, 86 p.
- UNFPA (2005), Etat de la population mondiale : la violence sexiste, un prix trop élevé, chapitre 7, New York.